



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'espace socioculturel, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :  
**13 octobre 2021**

Date d'affichage :  
**13 octobre 2021**

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **13**

### Présents :

*Adjoints*

M. **NICLOUX** Didier, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland.

*Conseillers*

Mme **BASTIEN** Laure, M. **GRÉGORIS** Emmanuel, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LANGMAR** Déborah, **MARIAGE** Sébastien, M. **NOWAK** Alain, Mme **RENOIR** Isabelle, Mme **SALVUCCI** Stéphanie, M. **VARNIER** Jean-Charles.

### Absente :

Mme **DEUWEL** Audrey (procuration à Nadine Grosjean).

### ORDRE DU JOUR

#### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Fixation du prix d'entrée d'un spectacle  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
3. ONF : travaux sylvicoles et d'exploitation en forêt communale - Année 2021  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
4. ONF : travaux d'enrichissement de régénération naturelle - Année 2021  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
5. ONF : État prévisionnel des coupes - Exercice 2022  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
6. CCCE : rapport annuel d'activités 2020  
*Rapporteur : Madame Déborah Langmar*
7. Réhabilitation du presbytère : désignation du maître d'œuvre  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
8. Divers

Secrétaire de séance :  
**Stéphanie Salvucci**

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

### **BRIOCHES DE L'AMITIÉ :**

L'opération « brioches de l'amitié » s'est déroulée le week-end du 16 & 17 octobre. La vente a généré un bénéfice de 1 367 € pour 270 brioches vendues.

### **PAVILLON SÉNIOR :**

Un pavillon sénior s'est libéré. Eric Jequel est la seule personne inscrite sur la liste d'attente. Ce pavillon lui sera attribué.

### **TRAVAUX :**

- Rue du Moulin : Grâce aux conditions météorologiques favorables, le chantier avance à bon rythme.
- Préau école élémentaire : devant la difficulté à trouver une entreprise et les matériaux pour construire ce préau, la construction est repoussée à l'année prochaine.
- Parc cœur de village : faute de réponses à la consultation de cet été, des négociations ont été engagées avec des sociétés spécialisées.

### **PLU :**

Sept réunions de travail ont déjà eu lieu concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Un conseil municipal exceptionnel consacré au PADD se tiendra le 17 janvier 2022 à 19 h à la salle socioculturelle de Kanfen.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2021 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - Fixation du prix d'entrée d'un spectacle

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Délibération N° 2021-42

Dans le cadre de son programme culturel 2021, la commune organise différentes manifestations gratuites ou payantes.

Le dimanche 10 octobre 2021, le BIG BAND de Woippy composé de 21 musiciens s'est produit à l'espace socioculturel de Kanfen moyennant un cachet de 500 €.

Afin de couvrir les frais relatifs à cette manifestation, il est proposé au conseil municipal de valider le prix d'entrée unique de ce spectacle à 10 € sur la base d'une jauge de 100 spectateurs au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **de valider** le spectacle proposé
- **de fixer** le prix d'entrée unique du spectacle du Big Band de Woippy à 10 € ;
- **de verser** à UNION DE WOIPPY – École de Musique et de Danse – le montant du cachet fixé à 500 € au titre d'une subvention exceptionnelle ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et à engager toute demande administrative nécessaire à la réalisation de cette manifestation.

## 3 - ONF : Travaux sylvicoles et d'exploitation en forêt communale - Année 2021

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Délibération N° 2021-43

Par courrier en date du 30 septembre, l'Office National des Forêts a adressé à la commune, le programme des travaux sylvicoles et d'exploitation à réaliser en forêt communale de KANFEN pour l'année 2021.

### 1- Travaux sylvicoles

Descriptif des actions et localisations Travaux sylvicoles	Qté	Unité	P.U	Montant estimé en €	Nature
Matérialisation de l'implantation d'un nouveau cloisonnement sylvicole Localisation : 27.u	2,55	KM	369,82 €	943,04 €	Invest.

Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre Localisation : 27u	6,00	KM	168,64 €	1 011,84 €	Invest.
Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue : chêne par points d'impact Localisation : 24u	7,49	HA	625,61 €	4 685,82 €	Invest.
<b>TOTAL HT</b>				<b>6 640,70 €</b>	
<b>TVA</b>				<b>664,07 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>				<b>7 304,77 €</b>	

Ces actions de régénération et de cloisonnement s'élèvent à 6 640,70 € H.T., montant qui a été inscrit au budget primitif 2021 en section d'investissement.

## 2 - Travaux d'exploitation et de débardage

ONF ..... 2 167,79 €  
Prestataires (estimatif)\* ..... 8 391,50 €

\* Au titre des prestations effectuées par le bucheron et le débardeur (montant estimatif à confirmer après consultation des prestataires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** ce programme de travaux sylvicoles pour l'année 2021 réalisés dans le cadre de l'assistance technique à donneur d'ordre (ONF) ;
- **d'accepter** les travaux d'exploitation et de débardage effectués respectivement par l'ONF et par les prestataires retenus après consultation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

## 4 - ONF : travaux d'enrichissement de régénération naturelle

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Délibération N° 2021-44

Par courrier en date du 30 septembre 2021, l'Office National des Forêts a adressé à la commune, le programme de travaux d'enrichissement de régénération naturelle en forêt communale de KANFEN pour l'année 2021.

Ces actions de travaux d'enrichissement de régénération s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique d'adaptation de la forêt aux changements climatiques. Le montant des travaux s'élève à 6 410,00 € H.T.

Descriptif des actions et localisations Travaux sylvicoles	Qté	Unité	Montant estimé en €	Nature
Travaux d'enrichissement de régénération naturelle Localisation 27.u	1 440		3 210,00 €	invest.
Travaux d'enrichissement de régénération naturelle Localisation 28.u	1 440		3 200,00 €	Invest.
<b>TOTAL HT</b>			<b>6 410,00 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** ce programme d'enrichissement de régénération naturelle pour l'année 2021 réalisés dans le cadre de l'assistance technique à donneur d'ordre (ONF) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre du plan de relance de l'État.

## 5 - ONF : État prévisionnel des coupes - Exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Délibération N° 2021-45

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2022.

### BOIS FAÇONNÉ

Parcelles	Bois d'œuvre (grumes)	Recette brute
26	75 m <sup>3</sup>	9 152,00 €
15.a	39 m <sup>3</sup>	5 155,00 €
27	184 m <sup>3</sup>	24 325,00 €
29	98 m <sup>3</sup>	11 786,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>396 m<sup>3</sup></b>	<b>50 418,00 €</b>

### CESSIONS AUX PARTICULIERS

Parcelles	Bois de chauffage (houppiers + perches)	Recette nette
26	140 m <sup>3</sup>	1 680,00 €
15.a	108 m <sup>3</sup>	1 296,00 €
27	261 m <sup>3</sup>	3 132,00 €
29	148 m <sup>3</sup>	1 776,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>657 m<sup>3</sup></b>	<b>7 884,00 €</b>

## BOIS SUR PIED

Parcelles	Bois d'œuvre	Bois industrie	Vol. total	Recette nette
11	300 m <sup>3</sup>	414 m <sup>3</sup>	714 m <sup>3</sup>	15 943,00 €
3.b - 4 - 5 - 8 - 14.b - 14.c - 30	12 m <sup>3</sup>	594 m <sup>3</sup>	606 m <sup>3</sup>	3 028,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>312 m<sup>3</sup></b>	<b>1 008 m<sup>3</sup></b>	<b>1 320 m<sup>3</sup></b>	<b>18 971,00 €</b>

Soit une recette totale estimée à 77 273,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2022
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux
- **de fixer** le prix des stères pour les produits non façonnés pour l'année 2022 à 10,00 €
- **de désigner** les garants forestiers solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe les personnes ci-après :
  - Alain NOWAK
  - Didier NICLOUX

### 6 - CCCE : rapport annuel d'activités 2020

Rapporteur : Madame Déborah Langmar

Délibération N° 2021-46

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a transmis à la commune son rapport d'activités pour l'année 2020.

Celui-ci établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence de la C.C.C.E.

Il donne une vision complète de toutes les actions conduites par la C.C.C.E. dans les services quotidiens apportés à la population, ainsi qu'à travers les investissements réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2020 ci-joint.

### 7 - Réhabilitation du presbytère : désignation du maître d'œuvre

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-47

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la réhabilitation de l'ancien presbytère qui pourrait s'effectuer en 2 phases :

- 1<sup>re</sup> phase : rénovation thermique
- 2<sup>e</sup> phase : réalisation de chambres d'hôtes ou de gîtes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a obtenu de l'État une subvention de 129 040 € au titre de la DSIL pour la rénovation thermique du bâtiment.

Il a également été lancée une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Il apparaît aujourd'hui, après étude réalisée par les services de Moselle Attractivité, qu'il serait opportun de créer un restaurant dans la grange qui jouxte le bâtiment.

Au regard de cette préconisation, le bureau d'étude et de suivi des travaux « BEST Conception » de Metz a transmis à la commune un devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien presbytère comprenant la réalisation :

- d'un plan d'aménagement
- d'un projet de traitement des façades et intégration d'une terrasse avec simulation 3D
- d'un estimatif des coûts des travaux
- d'une planche graphique de présentation du projet.

Le montant forfaitaire de cette étude s'élève à 8 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** de confier au bureau d'étude et de suivi des travaux « BEST Conception » la réalisation de cette étude de faisabilité pour un montant de 8 000 € HT.
- **d'autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

## 8 - Divers

Néant

*Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 55 .*

La secrétaire



**Stéphanie Salvucci**

Le Maire



**Denis BAUR**

